



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 29 novembre 2024 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **5 décembre 2024 à 18h10** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>28</b>	<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>28</b>
<b>Nombre de Conseillers présents à la séance :</b>	<b>20</b>	<b>Nombre de Conseillers représentés :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de Conseillers absents à la séance :</b>	<b>7</b>	<b>Nombre de Conseillers suppléés :</b>	<b>/</b>

### ETAIENT PRESENTS :

**Président** : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSÉDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

**Conseillers** : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédérique GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONFELLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET représenté par François DANEMANS.

M. Jean Michel FAUBLADIER a été élu secrétaire de séance.

## N° 2024/17 : DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FONDS VERT INGENIERIE (CRTE)

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

L'Etat demande aux collectivités de s'inscrire dans des contrats de réussite pour la transition écologique (CRTE). Ainsi, en cette fin d'année, le territoire est attendu collectivement (communes, EPCI, Syndicat Mixte) pour la mise à jour de ce contrat. Même si le travail de fond se fait à l'échelle de chaque EPCI, le Syndicat Mixte sera coordonnateur du contrat et ainsi le garant de la cohérence de l'action globale.

Une révision générale du SCoT a été décidée et il est nécessaire de retravailler le Projet de Territoire du Sud-Ouest Cantal. La nouvelle stratégie intégrera le Plan Climat Air Energie Territorial qui est en cours de finalisation, confortant le choix du Syndicat Mixte de mettre la Transition Ecologique au cœur du Projet.

En mai 2024, le Comité Syndical a également choisi de confirmer son engagement dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME. Cette contractualisation engage le Syndicat Mixte, mais aussi chaque EPCI, à mettre en place des actions et des projets concrets « Climat-Air-Energie-Economie Circulaire » dans un délai de 2 ans.

Pour aboutir, ces projets nécessiteront des financements de partenaires, entre autres de l'Etat. Ils auront donc toute leur place dans le nouveau CRTE qui doit être travaillé d'ici la fin de l'année.

A ce jour, l'animation et le suivi administratif et budgétaire ainsi que l'évaluation de ces dossiers (PCAET, COT, CRTE, ACTEE) par le Syndicat Mixte, nécessitent un recrutement qui sera réalisé en début d'année 2025.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Comité Syndical de solliciter l'appui financier de l'Etat au titre du fonds vert ingénierie, à hauteur de 40 000 €/an, pour renforcer l'ingénierie de la structure du Syndicat Mixte du SCoT BACC.

Vu la circulaire du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique ;

Vu l'instruction du 28 décembre 2023 relative au renforcement de l'appui en ingénierie aux collectivités ;

Vu le Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME le 3 décembre 2021 ;

Considérant la finalisation du PCAET en cours et la révision générale du SCoT prescrite le 26 mars 2024 ;

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs du Syndicat Mixte dans le cadre de l'autonomie programmée au 01/01/2025 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'inscrire la création d'un emploi à temps complet, relevant de la catégorie B, du cadre d'emploi des rédacteurs, dans le tableau des emplois du Syndicat Mixte du SCoT BACC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- de solliciter de l'Etat l'attribution d'une aide annuelle de 40 000 € au titre du fonds vert ingénierie ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires, à signer toute pièce relative à cette demande d'aide ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre des présentes.



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre MATHONIER.